



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2020

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante troisième session

24 février–20 mars 2020

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Réseau Européen pour l'Égalité des Langues, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[03 février 2020]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.20-02285 (F)



* 2 0 0 2 2 8 5 *

Merci de recycler



Espagne : Violences policières contre les participants au référendum catalan et absence d'enquête effective

Usage disproportionné de la force par la police

Fin septembre 2017, des milliers de policiers et militaires espagnols ont été transféré en Catalogne afin d'empêcher la tenue du référendum d'autodétermination. À la sortie de plusieurs commissariats, des centaines de personnes ont accompagné leur départ avec des drapeaux espagnols et en chantant le slogan « *A por ellos* » (« attrapez-les !). Les images ont été diffusées par des profils officiels de certains corps de police.

Le 28 septembre 2017, deux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont «appelé les autorités espagnoles à veiller à ce que les mesures prises avant le référendum (...) n'interfèrent pas avec les droits fondamentaux à la liberté d'expression, de réunion et d'association et de participation publique » et ont exhorté « toutes les parties (...) à éviter l'usage de la violence sous toutes ses formes afin d'assurer des manifestations pacifiques dans les prochains jours¹».

Le 1^{er} octobre 2017, 2'286'217 ont voté, en se rendant aux 2'315 locaux de vote ouverts pour l'occasion.

La police (Policia Nacional) et la police militaire (Guardia civil) ont attaqué environ 90 locaux de votes. Des charges de police ont été réalisées sans avertissement préalable. Les agents ont porté des coups en utilisant les mains, les pieds, des matraques télescopiques, en lançant des balles de caoutchouc, en utilisant du gaz lacrymogène et par des agressions psychologiques.

Au moins 893 personnes ont été blessées comme conséquence de l'intervention policière².

Absence d'enquête effective

Le jour suivant le référendum, le Haut-commissaire aux Droits Humains des Nations Unies a déclaré être « perturbé par les violences survenues dimanche en Catalogne au cours desquelles des centaines de personnes auraient été blessées. J'exhorte les autorités espagnoles à garantir des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur tous les actes de violence³ ».

Plusieurs Rapporteurs spéciaux et experts des Nations Unies⁴, de même que le Haut-Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe⁵, et plusieurs ONG (Amnesty International⁶, OMCT⁷, Liberties⁸, HRW⁹ et al.) se sont joints à la demande d'une enquête effective.

Pour sa part, l'alors Ministère de l'Intérieur Juan Ignacio Zoido a qualifié l'intervention de « proportionnelle et professionnelle ». L'alors Président du Gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, a félicité publiquement les agents en les remerciant d'avoir « défendu l'état de droit ». L'alors Ministre des affaires étrangères Alfonso Dastis a déclaré à la BBC que beaucoup des images de violences policières du 1er octobre 2017 étaient « fausses » et qu'il s'agissait d'une « fake news ».

¹ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22176&LangID=F>

² http://www.sindic.cat/site/unitFiles/4819/Informe%20sintesi%201octubre_castella.pdf

³ <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22192&LangID=F>

⁴ <https://www.ohchr.org/en/newsevents/pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22197&LangID=E>

⁵ <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/commissioner-calls-on-spain-to-investigate-allegations-of-disproportionate-use-of-police-force-in-catalonia?desktop=true>

⁶ <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2017/10/spain-excessive-use-of-force-by-national-police-and-civil-guard-in-catalonia/>

⁷ <http://www.omct.org/es/monitoring-protection-mechanisms/statements/spain/2017/10/d24562/>

⁸ <https://www.liberties.eu/en/news/catalonia-fair-unbiased-investigations/13119>

⁹ <https://www.hrw.org/news/2017/10/12/spain-police-used-excessive-force-catalonia>

La Mairie de Barcelone a présenté une dénonciation pénale contre les agissements des policiers et militaires, qui a provoqué l'ouverture d'une enquête préliminaire. Par la suite, sur initiative des victimes, 319 procédures similaires ont été ouvertes dans au moins 41 tribunaux de l'ensemble de la Catalogne, soit notamment à Gérone, Lleida, Tarragona et Barcelone.

À la demande du Parquet, le Juge d'instruction de Gérone a également décidé de poursuivre les plaignants et autres participants au vote. Des demandes similaires ont été exprimées le Parquet et par l'avocat de l'État dans la procédure ouverte à Barcelone.

Le Parquet s'est déterminé en indiquant que l'intervention de la police « n'avait nullement affecté la normale cohabitation citoyenne », que les agissements des agents « pouvaient être justifiés par l'obligation de remplir un devoir et, dans certains cas, pour la légitime défense face à des individus non encore identifiés qui ont agi avec violences ». Le Ministère public a indiqué que les 844 personnes blessées ne constituaient que 0,037% du total des votants et que la violence policière n'avait été que « légère ».

Le 25 janvier 2018, le Colonel en charge de la direction des opérations policières du 1^{er} octobre 2017, Diego Perez de los Cobos, a été promu au grade de Général, soit le plus haut grade au sein de la *Guardia Civil*.

En juillet 2018, la Chambre d'instruction n°7 de Barcelone a classé 43 plaintes en considérant considéré que la violence était proportionnée ou que les images fournies par les plaignants ne permettent pas d'établir les faits dénoncés et/ou d'identifier les auteurs. Sur recours de la Mairie de Barcelone, cette décision est annulée.

Le 7 octobre 2018, la Mairie de Barcelone a relevé que le Procureur en charge du dossier Monsieur Diego Villafañe, avait publié des tweets dénigrant les victimes de violences policières, en les qualifiant de « imbéciles » et de « putschistes » et a demandé sa récusation. Cette demande a été rejetée.

Le 21 mars 2019, l'Avocat de l'État, représentant le Gouvernement espagnol dans la procédure, a requis que la Mairie de Barcelone soit écartée de la procédure. Une démarche qui a été soutenue par le Parquet, rejetée par le Juge d'instruction et finalement admise par l'Autorité de recours en décembre 2019.

Pendant ce temps, plusieurs organisations internationales ont alerté sur l'absence d'enquête effective, en particulier sur les agissements du Ministère public. C'est notamment le cas de Amnesty International¹⁰ et de HRW¹¹.

Conclusions

L'absence de publicité quant au déroulement des investigations empêchent la société civile de disposer d'une vision complète de la réponse judiciaire donnée à l'usage disproportionné de la force par la police et les militaires espagnoles, constitutif d'un traitement inhumain et dégradant. Les informations auxquelles les auteurs du présent rapport permettent toutefois de faire les constats suivants.

Les autorités pénales espagnoles ont violé leur obligation d'ouvrir une enquête d'office afin d'identifier et sanctionner les auteurs. Malgré la gravité des faits, les soupçons de la commission d'infractions pénales par des agents et les appels des hautes instances de la Communauté internationale, aucune procédure n'a été ouverte d'office. Les seules enquêtes ouvertes l'ont été comme conséquence des plaintes déposées par les victimes.

Les enquêtes ont fait l'objet de retards injustifiés, qui ont affecté la capacité de recueillir des éléments de preuve.

¹⁰ <https://www.es.amnesty.org/en-que-estamos/noticias/noticia/articulo/1-o-en-cataluna-fiscalia-entre-el-desinteres-la-obstruccion-y-la-falta-de-colaboracion-con-i/>

¹¹ <https://www.lavanguardia.com/politica/20190117/454180726454/informe-human-rights-watch-cataluna-policia-referendum-independencia.html>

Les autorités chargées de l'enquête ont violé leur obligation de procéder à la récolte du matériel probatoire susceptible d'établir les faits et identifier les auteurs. La plupart des agents intervenus n'ont pas été entendus. Alors que les agents étaient équipés de vidéos go-pro filmant l'ensemble de leur intervention, dans plusieurs procédures les vidéos n'ont pas été saisies par les juges d'instruction.

Particulièrement choquante est l'attitude du Parquet (*fiscalia*), qui est régulièrement intervenu en s'opposant aux réquisitions de preuves des victimes et en concluant au classement des procédures ouvertes contre les agents, voir même en demandant l'ouverture d'enquête pénales contre les plaignants. L'absence manifeste d'impartialité de certains magistrats doit également être relevée.

Les autorités politiques, en particulier les membres du précédent Gouvernement, ont exprimé à de multiples reprises leur soutien à l'intervention policière et aux forces de police, en omettant toute critique au sujet de cette dernière où en responsabilisant les victimes.

Aucune sanction administrative ni aucune suspension ne semble avoir été ordonnée contre les agents accusés des violences, qui ont été régulièrement défendus par l'Avocat du Gouvernement (*Abogacia del Estado*). D'autre part, le principal responsable de l'opération policière a été promu Général trois mois après les faits.

Enfin, de dizaine de procédures se sont terminées avec des classements et des acquittements. Alors que presque mille personnes ont été blessés par la violence policière, Deux ans et demi après les faits, aucune sanction n'a été prononcée pour les violences du 1^{er} octobre 2017.

Recommandations

Les organisations signataires invitent les Etats membres et les organes du Conseil des Droits de l'homme à constater que l'impunité garantie aux responsables des violences policières est incompatible avec les obligations internationales de l'Espagne et intervenir auprès des autorités espagnoles pour qu'elles.

Procèdent à une enquête rapide et effective afin d'identifier et sanctionner les personnes ayant perpétré, ordonné, toléré ou encouragé les actes de violence intervenue en Catalogne le 1^{er} octobre 2017, indépendamment de l'existence de plaintes des victimes.

Suspendent de leur fonction les agents soupçonnés d'avoir commis ou toléré la commission de traitement inhumains et dégradants à cette occasion et, en cas de condamnation, ordonnent l'expulsion immédiate de ces agents des forces de sécurité.

Annulent les médailles, primes et promotions octroyées aux personnes ayant fait un usage disproportionné de la force, ordonné cette intervention ou omis d'intervenir pour y mettre un terme, soit en particulier révoquent la promotion à Général de Diego Perez de los Cobos.

Assurent aux victimes une procédure équitable et garantissent une protection des victimes et des témoins, notamment en mettant un terme à toute mesure d'harcèlement judiciaire, intimidation ou rétorsion contre les victimes des violences policières.

Prendent toutes les mesures nécessaires à la réparation pleine et efficace des victimes des violences policières du 1^{er} octobre 2017, soit notamment la réparation du dommage, la garantie de non-répétition.